

Gilles PEAUDECERF trésorier de l'association, présente le RAPPORT FINANCIER

Les comptes présentés ont fait l'objet d'un examen de la part de Mr Didier VIGAN, trésorier contrôleur.

Du fait de l'arrêt définitif de l'association Festival international du Bassin d'Arcachon le NCA a bénéficié de son boni de liquidation s'élevant à 5 939 €. Par ailleurs nous avons pu trouver des sponsors pour un montant en espèces de 1 900 € dont 1 400 € pour les 3 jours et 500 € pour la compétition de Texas Hold'em du 12 Août. Un sponsoring en nature, pour un montant d'environ 710 € nous a permis d'économiser sur les lots.

Du fait de ces rentrées inhabituelles, notre association présente un résultat positif de 8 569 € au 31 Août 2023 contre un excédent de 16 € l'exercice précédent.

- Les recettes s'élèvent à 59 400 €, contre 47 643 € l'année précédente. Elles sont, hors produits exceptionnels, en augmentation de 8 % (3 918 €) par rapport au dernier exercice.

- Les dépenses s'élèvent à 50 830 € et sont en augmentation de 3 211€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation du prix de l'électricité (plus 1 015€) et à l'organisation d'un tournoi de Poker (plus 2 700 €).

Les résultats par activité, ou nature de recettes, se présentent selon le détail suivant:

Bridge: excédent de 12 054 € contre 10 749 € l'exercice précédent soit une augmentation de 1 305 €. Si les cotisations sont en diminution de 640 €, la vente de tickets a augmenté de 1 610 €.

Bridge loisir: excédent de 1 173 € avec des recettes de 1 290 € pour des dépenses de 117 €.

Texas Hold'em: excédent de 364 € avec des recettes de 4 563 € pour des dépenses de 4 199 €.

Echecs: recettes de 921 € contre 736 € l'exercice précédent.

Divers(locations salles, bar): résultat positif de 10 286 € contre 10 702 € l'exercice précédent. Les locations de salle sont en baisse de 1 170 €. Le bar, Bridge et Texas Hold'em, a eu un résultat positif de 1 996 € contre 1 243 € l'exercice précédent.

Subvention: 2 300 € sans changement. Il s'agit du versement effectué par la ville d'Arcachon.

Les produits financiers s'élèvent à 633 € et correspondent aux intérêts du compte livret de l'association.

Les capitaux propres s'élèvent à 154 190 €.

Le stocks de vins s'élève à 2 179 €, le poste clients à 660 €, les produits constatés d'avance à 2 040 € et les dettes courantes à 5 087 €.

La trésorerie se compose de 11 498 € en compte courant, de 6 045 € à déposer en banque, et de 52 618 € en compte livret.

Je vous propose d'affecter le résultat positif de 8 569 € au compte «réserves diverses».

-Première résolution

Après lecture du rapport moral et d'activités de l'association, **l'assemblée générale approuve à l'unanimité ledit document tel qu'il lui a été présenté.**

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association, **l'assemblée générale approuve à l'unanimité ledit document tel qu'il lui a été présenté et l'affectation du résultat positif de 8 569 € au compte « réserves diverses ».**

Dès lors, quitus de sa gestion est donnée au trésorerie pour l'exercice écoulé.

-Deuxième résolution

Budget pour l'exercice 2023/2024:

Le budget 2023/2024 prévoit des recettes, hors sponsoring que nous espérons cependant renouveler, de 53 400 €, toujours en baisse d'environ 14 % par rapport à l'exercice 2018/2019, dernier exercice avant la Covid.

Nous prévoyons une stabilité des recettes de locations de salle et une hausse de 20% des recettes des tournois de régularité du fait de l'augmentation du ticket, mais une fréquentation inchangée.

Le budget prévoit des charges de 51 400 €, tenant compte de la hausse de l'électricité et des dépenses FFB.

Dans ces conditions un excédent de 2 000 € est envisagé.

Il part de l'hypothèse d'une reprise encore insuffisante de l'activité malgré la reprise de cours de formation de débutants, de la réduction de charges de personnel grâce au bénévolat et de l'obtention de la même subvention municipale.

Après cette présentation **l'assemblée générale approuve à l'unanimité ledit budget tel qu'il lui a été présenté.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.